Information



Secrétariat général Délégation à la mobilité et aux carrières

78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955 Note de mobilité

SG/DMC/2015-876

20/10/2015

Date de mise en application : 20/10/2015

Diffusion: Tout public

Date limite de mise en œuvre : 20/10/2015 Cette instruction n'abroge aucune instruction. Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes: 1

Objet : Appel à candidatures pour un poste d'expert de haut niveau classé en groupe III Le titulaire de l'emploi sera placé auprès du chef du service des ressources humaines.

Ouverture d'un poste :

Emploi d'expert de haut niveau classé en groupe III du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt.

Le Secrétaire Général Adjoint

Michel MAGIMEL

Vacance d'un emploi d'expert de haut niveau

NOR: AGRS1523721V

Un emploi d'expert de haut niveau classé en groupe III est susceptible d'être créé au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Le titulaire de l'emploi sera placé auprès du chef du service des ressources humaines.

Au sein du secrétariat général, le service des ressources humaines élabore et met en œuvre la politique de gestion des ressources humaines. Il assure également le pilotage de la gestion prévisionnelle des ressources humaines.

A compter de l'automne 2015, un dispositif de reconnaissance de l'expertise détenue par les agents dans les domaines spécifiques du ministère est mis en place. A cet effet, une commission d'orientation et de sélection de l'expertise (COSE) a été créée. Elle a pour objectifs de préciser les besoins du ministère en expertise, de coordonner et de valider les travaux des collèges de domaine, d'élaborer et de valoriser le répertoire des agents reconnus comme spécialistes et experts. Elle est composée, notamment, de représentants du secrétariat général, des directions générales, du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, du groupement des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

L'organisation et la préparation des travaux de la COSE sera assurée par un secrétariat permanent, dont la responsabilité incombe au service des ressources humaines.

Dans ce cadre, l'expert de haut-niveau sera chargé de mettre en place les procédures et les outils nécessaires au développement et à la valorisation du dispositif de reconnaissance de l'expertise. Il aura à veiller à la coordination des travaux des collèges de domaine qui seront mis en place pour examiner les demandes de reconnaissance formulées par les agents. Il s'assurera également de la bonne articulation du dispositif avec celui du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Le candidat doit faire montre d'une expérience dans la gestion des ressources humaines, en particulier de l'analyse et du développement des compétences, d'une aisance dans les relations de haut-niveau, ainsi que des qualités d'organisation et d'animation.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Jacques CLEMENT, chef du service des ressources humaines (jacques.clement@agriculture.gouv.fr)

Conformément aux dispositions du décret n°2008-382 modifié du 21 avril 2008 relatif aux emplois d'expert de haut niveau et de directeur de projet, les candidatures accompagnées d'un *curriculum vitae*, doivent être transmises, par la voie hiérarchique, dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la république française au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, à l'attention de la Secrétaire générale, avec copie à la délégation à la mobilité et aux carrières , 78 rue de Varenne 75349 Paris Cedex 07 SP.